



PÔLE HEBERGEMENT

Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

FOYER LE MANOIR



Livret d'Accueil

■ FOYER LE MANOIR

53/57, rue de l'Eglise - 78570 Andresy

Tél : 01.39.74.63.85 - Fax : 01.39.74.99.45 - foyer-le-manoir@apajh-yvelines.org

www.apajh-yvelines.org

Sommaire

| | |
|---|----|
| Le mot de la direction | 3 |
| Présentation de l'établissement | 4 |
| Votre admission | 7 |
| Une journée au foyer collectif | 9 |
| Une journée au service appartements | 10 |
| Les services proposés..... | 11 |
| Les activités, transferts, vacances..... | 17 |
| Autres informations | 18 |

Le Mot de la Direction

Madame, Monsieur,

Bienvenue au Foyer d'hébergement « Le Manoir ». Je souhaite que ce livret d'accueil vous apporte les réponses aux questions que vous vous posez afin que votre arrivée dans notre établissement se déroule dans les meilleures conditions.

Tous les professionnels sont disponibles et à votre écoute pour vous accompagner et mettre en œuvre votre projet personnalisé. N'hésitez pas à leur demander de l'aide à tout moment.

Nathalie CHERON
Directrice

Présentation de l'établissement

Où sommes-nous ?

53, rue de l'Eglise - 78570 ANDRESY

Tél : 01.39.74.63.85 - Fax : 01.39.74.99.45

Mail : foyer-le-manoir@apajh-yvelines.org



**Nos appartements sont situés à proximité du foyer
sur les Communes d'Andrésy et Carrières sous Poissy.**

Les moyens d'accès

Par les transports en commun :

- Gare RER de **Conflans fin d'Oise** puis ligne de bus n°11
- Gare SNCF Paris St-Lazare-Mantes, arrêt à la gare de Maurecourt puis 10 mn à pied

Par la route :

- A15 : sortie Conflans Ste-Honorine, direction Andrésy
- A13 : sortie Poissy, direction Carrières sous Poissy, Andrésy
- N184 (St-Germain en Laye-Conflans) : sortie Andrésy

Qui sommes-nous ?

Le foyer d'hébergement Le Manoir, géré par l'APAJH Yvelines, est un établissement **non médicalisé** qui accueille **68 personnes adultes** présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles psychiques, exerçant une activité professionnelle.

Des travaux de réhabilitation ont été effectués de 2019 à 2021 et l'établissement peut aujourd'hui accueillir les résidents dans des locaux entièrement rénovés et fonctionnels.

Le foyer offre différentes modalités d'hébergement :



Un **foyer collectif** pour 37 personnes avec **30 chambres individuelles et 7 studios**, adapté pour des personnes moins autonomes avec un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (douches, repas, linge...).

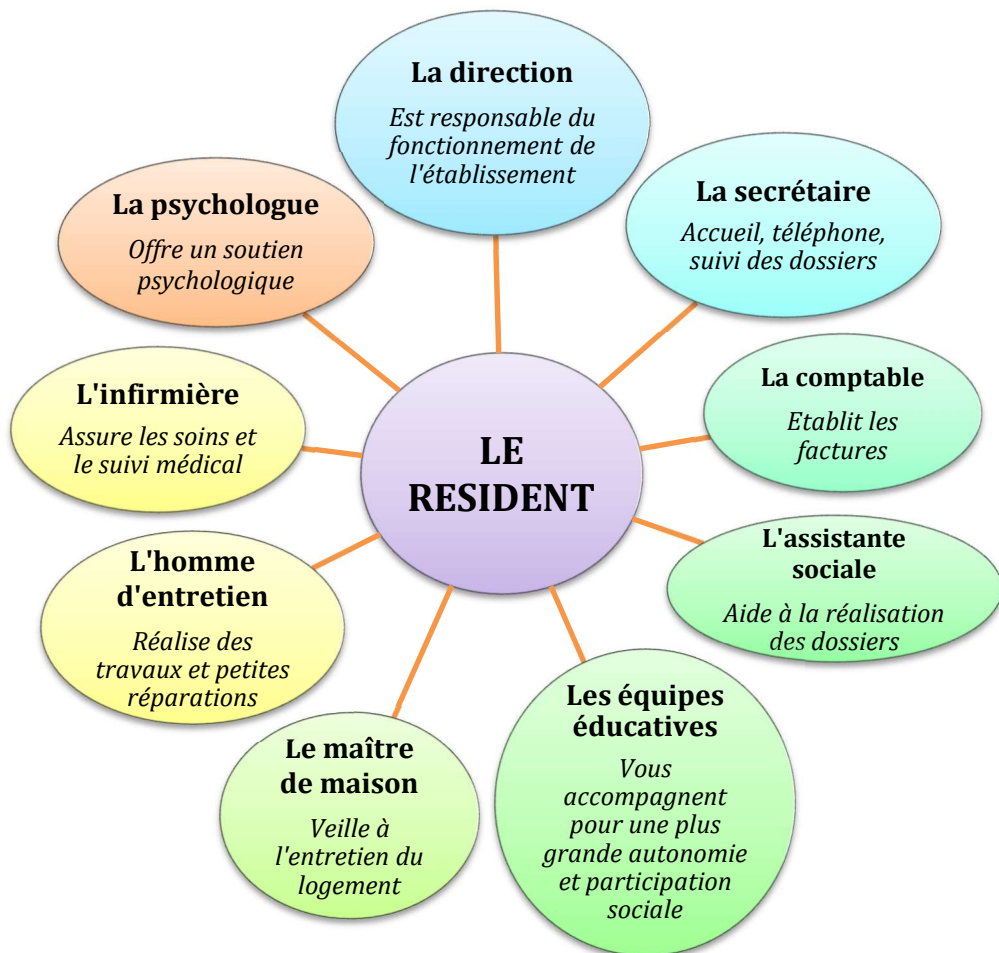


Des **appartements externalisés** (de type F2, F3 ou F4 situés sur Andrésey et Carrières sous Poissy) et des **appartements « passerelle »** situés à proximité du foyer pour 31 personnes, avec un accompagnement pour devenir plus autonomes.

Le foyer propose de vous :

- **Héberger** dans un cadre confortable et sécurisant,
- **Accompagner** en fonction de vos besoins, vos envies et vos capacités.

L'équipe de professionnels



Votre admission

Conditions

- Etre âgé de plus de 18 ans et moins de 60 ans
- Bénéficiaire de la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**
- Bénéficiaire d'une **notification CDAPH d'orientation en foyer d'hébergement**
- **Exercer une activité professionnelle** ou être engagé dans une démarche d'insertion socio professionnelle.

Comment candidater ?

- 1) Nous faire parvenir le **dossier unique de demande d'admission** en établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap.
- 2) Se rendre aux **2 entretiens** qui vous seront proposés :
 - Le 1^{er} entretien permet de vous présenter l'établissement et de vous donner des informations sur son fonctionnement.

Après cet entretien, vous disposerez d'un délai de réflexion pour maintenir, différer ou annuler votre candidature.

- Si vous maintenez votre candidature, le 2^{ème} entretien vous permettra de rencontrer des professionnels (éducateurs, psychologue, infirmière...) afin de présenter votre parcours.

Après ce deuxième entretien, si la direction prononce **un avis favorable à votre admission**, un courrier de confirmation vous sera alors envoyé avec une liste de documents à fournir. Si la direction prononce un avis défavorable, un courrier qui précisera le motif du refus vous sera adressé.

Dans les 15 jours suivant l'admission, nous signerons ensemble le **contrat de séjour** qui définit les objectifs de la prise en charge et décrit les conditions de séjour et d'accueil. Pour signer ce contrat, vous pouvez être accompagné par la personne de confiance que vous avez préalablement désignée.

Une fois admis, vous serez présenté aux autres résidents du foyer et un **coordinateur de parcours** sera désigné parmi les membres de l'équipe éducative pour s'assurer de la mise en place de votre projet personnalisé.

Votre projet personnalisé

Dans les six mois qui suivent la signature du contrat de séjour, sera construit un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** (PPA) pour préciser les objectifs de votre accompagnement en fonction de vos capacités.

Ce projet est construit avec vous et pour vous. Votre participation est donc systématiquement recherchée.

Pour cela :

- Des **entretiens individuels réguliers** avec votre coordinateur de parcours et/ou d'autres professionnels du foyer vous permettront d'exprimer vos attentes, souhaits et besoins.
- **Vous pouvez participer à la réunion de synthèse annuelle** au cours de laquelle votre projet personnalisé d'accompagnement est validé.

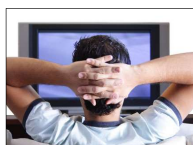
Votre participation va nous permettre de vous proposer le meilleur accompagnement possible pour :

- Améliorer et maintenir votre autonomie (hygiène corporelle, habillement),
- Améliorer et maintenir vos acquis et capacités (argent, transport, achats...),
- Maintenir et développer vos relations (familiales, amicales, affectives...),
- Améliorer votre bien-être par des activités de loisirs et des animations,
- Mieux vous intégrer dans la société et le travail,
- Mieux assurer votre suivi médical.

Une journée au foyer collectif



ESAT



6 h 00 - 7 h 00 : Réveil
07 h 00 - 08 h 00 : Petit déjeuner et distribution des médicaments

09 h 00 - 17 h 00 : Journée de travail

17 h 15 - 19 h 00 : Bar, douches, activités de loisirs, entretien du linge, rendez-vous avec les professionnels du foyer, accompagnements divers...

19 h 00 - 20 h 00 : Repas et distribution des médicaments

20 h 00 - 22 h 00 : Douches, détente, veillées...

22 h 00 - 07 h 00 : Nuit avec présence d'un surveillant de nuit

Le week-end et les jours fériés, vous avez le choix de participer aux activités proposées par le foyer ou gérer seul votre temps libre.

Une journée au service appartements

MATIN : Vous vous organisez seul(e) pour le réveil, votre petit déjeuner et pour vous préparer à aller au travail (toilette, rasage, brossage des dents...).



Journée de travail



SOIR :

- les éducateurs vous accueillent si besoin (échanges, accompagnements divers écoute, détente, ...),
- vous pouvez participer aux activités proposées selon votre projet et vos envies,
- vous venez aux rendez-vous avec les professionnels (psychologue, infirmière, assistante sociale, direction...)
- vous disposez de votre temps libre pour organiser votre vie à l'appartement (loisirs, courses, repas, ...)

Le week end : Vous pouvez passer le week-end à l'appartement ou chez vos proches (famille, amis). 3 éducateurs sont présents pendant la journée et peuvent vous proposer des activités ou vous aider selon vos besoins (courses, ménage, repas...).

En cas de maladie ou pendant vos vacances, vous pouvez rester à l'appartement si vous le souhaitez.

Les services proposés au foyer collectif :

➤ L'hébergement



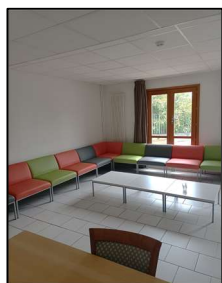
Vous bénéficierez :

- d'une **chambre individuelle avec cabine de douche et toilettes**,
- **ou d'un studio* avec kitchenette, douche et toilettes**, dont vous aurez la clé (à conserver précieusement car vous devrez la payer en cas de perte).

C'est votre **espace privé**. L'aménagement de cet espace est possible avec du mobilier fourni par vos soins (devant respecter certaines règles de sécurité incendie). Si vous ne pouvez pas fournir de mobilier, l'établissement peut mettre à votre disposition un chevet, un lit et une commode.

Vous pouvez décorer votre chambre et/ou studio à votre goût avec des objets personnels.

Vous avez aussi des espaces communs (salon TV, salle polyvalente) et vous pouvez profiter du jardin aux beaux jours ou de la grande terrasse au 1^{er} étage.



➤ La restauration et l'hôtellerie

La restauration est assurée midi et soir par une **société extérieure** tous les jours de la semaine, **sous forme de self**. Vous avez aussi la possibilité de confectionner vos propres repas dans les 2 cuisines mises à votre disposition. En fonction de votre projet, le ménage des chambres est réalisé totalement ou partiellement par nos soins.



Le restaurant

➤ L'entretien du linge

Vous avez la possibilité d'entretenir votre linge, avec l'aide du maître de maison.

Nous mettons à votre disposition une **buanderie** avec machine à laver, sèche-linge et fer à repasser.



* Ces studios sont réservés en priorité aux personnes dont le projet est de vivre en logement autonome.

➤ L'accompagnement socio-éducatif



L'équipe éducative, à laquelle appartient votre **coordinateur de projet** vous accompagne dans :

- la réalisation des actes de la vie quotidienne (entretien du logement, du linge, courses...),
- vos relations avec les différents partenaires (tuteurs, famille, ESAT...).

➤ Le courrier

Vous pouvez recevoir du courrier **à l'adresse du foyer le manoir**. Vous disposez d'une boîte aux lettres personnelle dans le hall d'entrée du foyer.

Nous pouvons vous aider à lire vos lettres et à y répondre.

Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer du courrier. Pour cela, il vous suffit de déposer vos enveloppes au secrétariat (les timbres sont à votre charge).

Vous pouvez aussi recevoir **des colis**, à condition que votre nom soit bien indiqué sur l'adresse et qu'ils ne soient pas trop gros.

Pour les colis plus importants, il est préférable de les envoyer par transporteur ou d'aller les chercher dans un point relais.

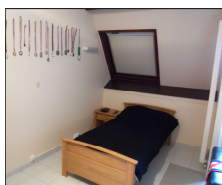
➤ Internet

Les chambres sont équipées pour recevoir internet. **Avec l'accord de la direction**, vous pouvez souscrire un abonnement à une box afin de bénéficier d'internet et du téléphone.



Les services proposés au service appartements :

➤ L'hébergement



Vous serez logé en **appartement seul ou avec 2 ou 3 personnes**. Les appartements se trouvent à proximité du foyer (Andrézy et Carrières sous Poissy), des commerces et des transports.

Vous disposez d'une chambre individuelle dont vous avez la clé, et vous partagerez avec « vos colocataires » les pièces communes (salon, salle de bain, WC et cuisine).

➤ L'accompagnement socio-éducatif



En fonction de vos besoins, les éducateurs peuvent vous écouter et vous aider pour :

- gérer votre temps libre,
- faire les courses,
- préparer les repas,
- faire le ménage des parties communes de l'appartement et de la chambre,
- entretenir votre linge (trier, laver, ranger),
- utiliser les appareils ménagers (cuisinière, lave-linge, sèche-linge),
- gérer les relations extérieures.



Une fois par semaine, un **budget alimentaire** vous est remis pour faire vos courses.

➤ **Téléphone et courrier**



Un téléphone fixe se trouve dans chaque appartement pour **recevoir des appels et émettre des appels d'urgence.**

Vous pouvez recevoir du courrier **à l'adresse du foyer le manoir.** Une boîte aux lettres à votre nom se trouve dans le hall d'accueil du foyer collectif.

Les numéros d'urgence sont affichés dans votre appartement.

Vous bénéficiez également :

➤ D'un accompagnement infirmier



Une infirmière assure :

- votre suivi médical,
- certains soins et injections, en partenariat avec des infirmières libérales,
- des entretiens individuels pour répondre à vos questions (contraception, traitements...),
- certains accompagnements médicaux, au cas par cas,
- la préparation des piluliers.



Les éducateurs peuvent vous accompagner, en cas de besoin, pour prendre vos rendez-vous médicaux et pour vous y rendre.

➤ D'un soutien psychologique



Si vous le souhaitez, la psychologue de l'établissement est disponible pour vous rencontrer sur rendez-vous, de manière régulière ou ponctuelle. Dans certaines situations, elle pourra vous recevoir avec votre famille si vous le souhaitez.

Ce qui est dit lors de ces entretiens reste secret.

➤ D'un accompagnement administratif et social



L'assistante sociale, la secrétaire et les éducateurs sont là pour vous aider à gérer vos papiers et les courriers administratifs (ex : papiers d'identité, demande d'allocation logement, ...).



➤ Des services de l'homme d'entretien

L'homme d'entretien assure les réparations et petits travaux.

➤ Des services du maître de maison

Le maître de maison veille à l'entretien de votre logement, aide à l'entretien du linge...

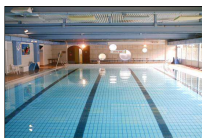
➤ Des transports pour les déplacements usuels

Pour réaliser **certains déplacements** (rendez-vous médicaux, activités extérieures, courses...), l'équipe éducative dispose de véhicules de service.



Les activités et loisirs :

➤ Les activités



Vous pouvez participer à des activités proposées par les éducateurs ou des intervenants à l'intérieur du foyer (multisports, piscine, arts plastiques...) ou à l'extérieur dans le cadre d'associations, en semaine ou le week-end.

Selon les activités, une petite participation financière pourra être demandée.

N'hésitez pas à nous proposer des idées !

➤ Les courts séjours



Nous pouvons vous proposer des courts séjours (3 à 5 jours).

Ces séjours (ou transferts) sont organisés pour un petit groupe de résidents en tenant compte de leurs **projets personnalisés**, leurs **choix** et leurs **goûts**.

Les résidents qui sortent peu de l'établissement sont prioritaires pour y participer.

Une participation financière vous sera demandée.

➤ Les vacances



Nous pouvons vous aider pour organiser vos vacances en fonction de vos choix, de votre budget et de votre autonomie (organismes adaptés, proches...).

Autres informations :

➤ Les visites et sorties

Vous êtes libre d'aller et venir **à condition de respecter le règlement de fonctionnement et vos engagements.**

Vous pouvez recevoir des visites, **à condition d'en informer vos colocataires** (pour ceux qui sont hébergés dans un appartement) **et l'équipe éducative.**

Dans certains cas, vous devrez demander l'autorisation à la direction.

➤ Votre participation financière aux frais d'hébergement

Tous les mois, vous recevrez une **facture** et vous devrez régler votre participation aux frais d'hébergement.

Cette participation est calculée en fonction du règlement d'aide sociale de votre département, de vos revenus (salaire, AAH, ...) et du nombre de jours de présence dans l'établissement.

Un prélèvement bancaire automatique peut être mis en place.



➤ Expression et participation collective

- Nous pouvons vous aider à vous inscrire sur les listes électorales et vous accompagner pour aller voter.
- Vous pouvez vous présenter pour être élu **délégué des résidents.**

Les délégués participent à différentes réunions (Conseil de la Vie Sociale, réunions de résidents, commissions de restauration) et ils sont **porte parole** de l'ensemble des résidents auprès de la direction.

- Vous pouvez répondre à des **enquêtes** pour dire si vous êtes satisfait du fonctionnement du foyer.
- Un registre des suggestions, plaintes et réclamations est à votre disposition. Vous pouvez écrire ce qui ne va pas et vous aurez une réponse.

➤ Votre sécurité

Le bâtiment respecte les normes de sécurité notamment les normes anti-incendie. Il est contrôlé tous les 3 ans par une Commission de sécurité.



Le foyer est équipé d'un système de contrôle d'accès avec badge.

Les chambres sont équipées d'un placard qui ferme à clé et d'un petit coffre-fort où vous pouvez déposer vos objets de valeur.

Une petite ouverture dans les portes des chambres (œil) vous permet de voir les personnes qui viennent vous voir.

Le foyer dispose d'un coffre-fort où vous pouvez déposer vos objets de valeur. A votre arrivée, un inventaire de vos meubles, objets et équipements sera établi.

➤ Votre départ du foyer

Votre départ sera préparé avec l'ensemble de l'équipe. Nous essaierons de trouver la solution qui sera la mieux adaptée à votre situation.

Vous **garderez votre place** tant que votre admission dans la nouvelle structure d'accueil n'est pas sûre.

Pour ceux qui intègrent un logement autonome, nous mettons en place un suivi et nous restons disponibles pour une aide éventuelle pendant les 3 premiers mois.